



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1278

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modifications du tableau des effectifs

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touléron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010**Délibération n° 2010-1278**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modifications du tableau des effectifs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Transformations d'emplois

L'évolution de certains services communautaires nécessite la transformation d'emplois :

Direction de la propreté

La division gestion des déchets, dans le cadre de l'optimisation de la collecte, nécessite la création d'un emploi d'agent de maîtrise par suppression d'un emploi d'adjoint technique.

Direction de la voirie

La direction souhaite développer des actions de communication et les enrichir avec la proposition d'outils d'information et de sensibilisation au cadre de vie en partenariat avec des établissements scolaire et des actions de sensibilisation auprès des usagers. Dans le cadre de l'évolution du volet communication, il est proposé la création d'un emploi d'animateur territorial par la suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe.

Direction de l'évaluation et de la performance

L'évolution de l'organisation nécessite de modifier le tableau des effectifs par la mise en conformité du grade de l'emploi de chargé d'études gestions externes.

Direction des ressources humaines

L'évolution de l'organisation nécessite la création d'un emploi de catégorie C pour la régularisation d'un effectif en surnombre, sans dépense supplémentaire ainsi que la mise en conformité du grade de l'emploi de directeur des ressources humaines ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

↳ Au paragraphe :

Transformations d'emplois, Direction de la voirie,

il convient de rajouter le paragraphe suivant :

"Le régime indemnitaire est celui fixé pour la filière animation et pour le cadre d'emplois des animateurs à savoir : IFTS, IAT, IEMP. Les coefficients retenus sont ceux appliqués aux grades équivalents du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, conformément aux décrets en date des 26 décembre 1997 et 14 janvier 2002."

↳ Dans le tableau du **DELIBERE**, *Direction de la voirie*, à la colonne *Observations*,

il convient de rajouter le paragraphe suivant :

"Le régime indemnitaire est celui fixé pour la filière animation et pour le cadre d'emplois des animateurs à savoir : IFTS, IAT, IEMP. Les coefficients retenus sont ceux appliqués aux grades équivalents du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, conformément aux décrets en date des 26 décembre 1997 et 14 janvier 2002" ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Services	N° de poste	Cadre d'emplois actuel	Nouvel emploi	Nouveau cadre d'emplois	Observations
Direction générale					
direction de la propreté	94531574	adjoint technique 2° classe	animateur de collecte	agent de maîtrise	mise en conformité du grade et de l'emploi
direction de la voirie	03520619	adjoint technique 1ère classe	animateur	animateur territorial	mise en conformité du grade et de l'emploi. Le régime indemnitaire est celui fixé pour la filière animation et pour le cadre d'emplois des animateurs à savoir : IFTS, IAT, IEMP. Les coefficients retenus sont ceux appliqués aux grades équivalents du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, conformément aux décrets en date des 26 décembre 1997 et 14 janvier 2002
direction de l'évaluation et de la performance	02120036	attaché	chargé études gestions externes	administrateur	mise en conformité du grade et de l'emploi
Délégation générale aux ressources					
direction des ressources humaines	94600132	adjoint technique 1ère classe	assistante formation	adjoint administratif 1ère classe	régularisation de surnombre
	94200008	ingénieur en chef	directeur ressources humaines	administrateur	mise en conformité du grade et de l'emploi

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - comptes 641 110, 641 310, 645 100 et 645 300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.